

L'ENTRETIEN

L'année 2023 s'achève sur une note contrastée ?

Sophie Borderie : C'est, je le crois, un sentiment partagé par beaucoup. Entre les conflits armés, les actes de terrorisme et la multiplication des tensions internationales... nous avons bien des raisons d'être inquiets. Et pourtant, au-delà du fracas du monde, de très nombreuses actions conduites localement nous invitent à espérer et à croire en une société plus juste et plus protectrice. C'est d'ailleurs ce à quoi nous nous employons de toutes nos forces au Conseil départemental en renforçant notre « bouclier social » en faveur des Lot-et-Garonnais.

Vous avez pris des mesures en ce sens lors de la dernière décision modificative du budget 2023...

SB : Cette DM2 était en effet volontairement ciblée sur des actions venant précisément en soutien des familles, des jeunes, des personnes âgées. Qu'il s'agisse du fonds exceptionnel de 2,2 millions d'euros et du rehaussement du point GIR de façon à sauvegarder la capacité des Ehpad à poursuivre leurs missions, du doublement du nombre de jeunes éligibles au Chèque asso, de l'abondement de l'enveloppe du Fonds de Solidarité Logement, du Plan gymnases de 6 millions d'euros, du renouvellement de notre convention avec la Région pour pouvoir continuer à soutenir le monde agricole en dépit de la loi NOTRe... Tous ces engagements sont concrets et ont des effets immédiats dans le quotidien de nos concitoyens. Ils sont d'ailleurs

de nature à contrecarrer les répercussions des grands dérèglements du monde sur nos territoires, avec la hausse de l'inflation, l'explosion des coûts de l'énergie, et désormais le marché de l'immobilier en déprise.

du contexte national et international quand, soit dit en passant, d'autres appelaient à plus d'insouciance ! Ce sont nos choix responsables d'hier qui nous donnent encore aujourd'hui la capacité d'agir.

Le « bouclier » que j'évoquais protège aussi celles et ceux qui vivent de l'activité du BTP et tous leurs sous-traitants. Nous



Au salon des maires, des collectivités et de l'action publique pour réaffirmer le soutien du Département aux communes et intercommunalités.

Justement, n'y a-t-il pas à craindre une réaction en chaîne due à la crise du marché immobilier, pour les finances départementales, l'activité économique et le BTP en particulier ?

SB : Vous savez ce qu'on dit : « quand le bâtiment va, tout va ». Et il est certain que le BTP ne va pas bien en ce moment. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne en a d'ailleurs fait état récemment, chiffres à l'appui. Mais là aussi, le Département joue un rôle d'amortisseur, comme dans la plupart des crises qui se répercutent sur le territoire.

Et si nous pouvons le faire, c'est que nous avons anticipé et bien senti l'évolution

poursuivons activement -avec même un peu d'avance- notre Plan collèges de 83 millions d'euros, nous y ajoutons donc un Plan gymnases de 6 millions d'euros, et notre Plan routes et déplacements du quotidien va démarrer dans les prochaines semaines pour un volume de travaux de 228 millions d'euros... sans compter les effets du Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités de Lot-et-Garonne (FACIL) qui, rappelons-le, a déjà généré plus de 47 millions d'euros de travaux sur cette première année d'attribution.

Mais vous allez même plus loin avec le projet d'Agence technique départementale ?

SB : Tout à fait. J'ai souvent dit

que le soutien en ingénierie en direction des communes et intercommunalités était pour moi une façon de faire en sorte qu'il n'y ait pas de territoire de seconde zone en Lot-et-Garonne. C'est une réalité. Quand vous n'avez plus de services territoriaux pour vous accompagner, que vos budgets se réduisent et que n'avez le choix qu'entre payer des cabinets d'études ou ne rien faire... Cela conduit à une impasse qui n'est d'ailleurs sans doute pas étrangère à la crise des vocations que nous connaissons -mais c'est un autre sujet.

Alors, je mets un point d'honneur à ce que le Conseil départemental soit aux côtés des communes, dans un rapport simple, direct et efficace. Avec la création de l'Agence technique départementale nous allons plus loin, car toutes les communes et intercommunalités de Lot-et-Garonne sans exception pourront en bénéficier.

Tout cela sera voté à l'occasion du budget 2024 ?

SB : Oui. Sachant que nous avons avancé un peu notre calendrier budgétaire. Notre Débat d'Orientations Budgétaires aura lieu mi-décembre pour une adoption du budget mi-février. Cette impulsion plus précoce qu'à l'accoutumée est aussi un signal positif envoyé à nos partenaires et aux bénéficiaires de nos dispositifs. Car je reste convaincue que c'est dans cette dynamique collective que nous surmonterons les difficultés du pays et le fracas du monde, au plus près de nos territoires.

Solidarité territoriale

Vers la création d'une Agence technique départementale

Avec la création d'une Agence technique départementale, l'offre d'ingénierie locale, actuellement gérée en régie, évolue. Avec l'avantage notamment d'élargir à l'ensemble des communes et intercommunalités le recours à l'assistance départementale.

L'activité d'assistance technique, AT 47, proposée aux communes et aux intercommunalités par le Département connaît un franc succès. Ce service, actuellement réalisé en régie, est pourtant limité par le cadre des compétences dévolues à la collectivité départementale.

Face aux besoins croissants des territoires et à la nécessité de professionnaliser toujours plus l'ingénierie qui leur est destinée, le Conseil départemental décide donc de créer une agence technique départementale. Cette structuration en établissement public administratif (EPA), rattaché au Département, permettra notamment d'élargir à l'ensemble des communes et

intercommunalités l'offre d'ingénierie qui, aujourd'hui, est limitée quasi-exclusivement aux communes considérées comme rurales (- 2 000 habitants). Outre les prestations actuelles de l'AT47, l'agence technique départementale assurera également l'appui à la mise en œuvre du programme « Du 47 dans nos assiettes » dans les EHPAD et les communes/EPCI. De nouvelles missions, au regard des besoins exprimés par les territoires lors des premières auditions, seront proposées sur les mobilités, la gestion des ouvrages d'art/voirie et la transition écologique et énergétique.

Pour bénéficier de cette offre renouvelée, les communes et EPCI devront adhérer à

l'agence et verser une cotisation, pondérée en fonction du nombre d'habitants. Cette cotisation donnera accès à un bouquet de prestations : pour certaines, sans coût supplémentaire, et pour d'autres à tarifs préférentiels. Le Département accompagnera cette montée en charge par une participation supplémentaire de 200 000 € par an par rapport à son soutien actuel.

Des réunions d'information au cœur des territoires

La Présidente et le service d'aide aux maires présenteront ce nouvel outil aux communes et EPCI lors de réunions territoriales organisées en cette fin d'année.

Équipements

6 millions d'euros pour le Plan gymnases 2024-2026

En juin dernier, la Présidente du Conseil départemental avait annoncé l'extension du Plan collèges aux gymnases, de façon à intervenir sur les salles de sport utilisées par les élèves des collèges publics. Cela s'est traduit durant l'été, par la réalisation d'un audit de tous ces équipements, soit 26 gymnases sous propriété communale ou intercommunale, et de 7 gymnases sous propriété départementale.

Au regard des besoins ainsi identifiés, le Département décide de consacrer 6 millions d'euros, sur la période 2024-2026, au financement des gros travaux de remise à niveau des gymnases.

Le programme, qui sera concerté avec les communes et EPCI parties prenantes, sera

présenté lors du vote du budget 2024 avec pour objectif de rénover 3 gymnases par an, soit 9 gymnases sur une période de 3 ans.

Pour accompagner les travaux sur les équipements dont le Département n'est pas propriétaire, il est prévu de contractualiser avec les collectivités sur les bases suivantes :

- une participation financière du Département, plafonnée à 500 000 € et 50 % d'une dépense éligible hors taxe de 1 000 000 € ;
- une tarification horaire concertée pour l'utilisation future de l'équipement par le collège, prenant notamment en compte les économies de fonctionnement qui seront réalisées grâce aux travaux financés par le Département.



En outre, les équipements communaux et intercommunaux nécessitant des travaux moins lourds pourront être accompagnés dans le cadre du FACIL (Fonds d'aide aux communes et intercommunalités), dont le volet « équipements de centralité » permet de soutenir financièrement ce type d'équipements.

L'ensemble de l'audit est en cours de restitution auprès des maires concernés.

EN ACTION(S)



26 SEPT.

Inauguration à Bourran **des nouveaux locaux de Goupil**, un des fleurons économiques lot-et-garonnais qui rayonne bien au-delà de nos frontières.

A Tonneins, aux côtés de la Vice-présidente Laurence Lamy, pour présenter devant une salle comble la **3^e édition du Budget participatif citoyen départemental**. Fin du dépôt des idées le 30 novembre !



4 OCT.



13 OCT.

À la rencontre des élus locaux lors de la **première édition du salon des maires, des collectivités et de l'action publique** de Lot-et-Garonne au Centre de congrès Agen Agora aux côtés du Préfet et du Président de l'Association des maires de Lot-et-Garonne.

EHPAD

Une aide exceptionnelle de 2,2 M€ supplémentaires

Depuis le début de l'année 2023, le Département a mis en œuvre plusieurs mesures en faveur des 28 EHPAD publics habilités à l'aide sociale qui accueillent plus de 2 500 personnes âgées dépendantes (hausse du taux directeur, dotation exceptionnelle destinée à atténuer les effets de l'inflation, programme d'aide à l'investissement...).

La situation financière des EHPAD publics reste toutefois délicate, avec un déficit global net cumulé de 7,1 M€ sur 2022, dont une grande partie est imputable à des phénomènes conjoncturels (baisse de l'activité, effets de l'inflation...) mais aussi structurels devant l'absence d'une loi Grand Âge qui ambitionnait de résoudre bon nombre de problèmes liés au modèle économique de ces établissements. Le Département a ainsi décidé de réaffirmer son soutien aux EHPAD publics en proposant un plan d'aide exceptionnelle d'un montant global de 2,138 millions d'euros qui va

permettre de prendre en charge 30% du déficit net global. Ce soutien a été calculé sur la base d'un audit conduit par le service départemental de la tarification, en fonction de critères fins et précis dont l'analyse a été partagée avec les directrices et directeurs des établissements à l'occasion d'une réunion organisée par la Présidente en présence de l'ARS.

Face à l'ampleur de certains déficits, et de façon complémentaire pour 11 EHPAD, une hausse du prix de journée est accordée à partir de 2024, soit +0,71 €/jour en moyenne.

Ce nouveau soutien aux EHPAD vient s'ajouter au million d'euros des mesures déjà mises en œuvre depuis début 2023.

Il est complété par une hausse du point GIR dès le 1^{er} octobre 2023, à 7,30 contre 6,94 actuellement. Le coût de cette mesure est estimé à 200 000 € pour le dernier trimestre 2023 puis à 3,2 millions d'euros sur la période 2024-2027.



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Le Département de Lot-et-Garonne initie un nouveau dispositif en proposant une formule « tout inclus » et sur-mesure pour favoriser l'installation des professionnels de santé et de leurs familles. Cet outil d'attractivité a été présenté par la Présidente Sophie Borderie et Annie Messina, Vice-présidente en charge de la démographie médicale, aux membres de la Conférence des territoires (EPCI et associations d'élus) réunis le 11 octobre dernier, auxquels se sont joints les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ARS.

Passages de témoin au Conseil départemental



Ludovic Biasotto, maire de Lavardac, succède à Michel Masset, élu sénateur au mois de septembre, comme conseiller départemental du canton de Lavardac. Il devient en outre Vice-président en charge du Développement économique, du Tourisme et des Politiques contractuelles.



Laurent Capelle, maire de Jusix, et désormais conseiller départemental du canton des Coteaux de Guyenne et délégué au numérique, succède à Pierre Camani, qui avait annoncé sa volonté d'organiser le passage de témoin. L'ancien président du Conseil départemental a par ailleurs reçu un hommage appuyé des élus de toute sensibilité lors de la dernière session plénière.

Avec la conseillère départementale Emilie Maillou et aux côtés du directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et du directeur territorial de l'ARS lors de la **campagne de vaccination contre le HPV**, à laquelle les équipes du Conseil départemental ont prêté main forte.



La visite en Lot-et-Garonne de la **Ministre déléguée chargée des personnes handicapées** a permis de valoriser les nombreuses initiatives locales, en particulier le dispositif DuoDay né à l'Esat Agnelis de l'Algeie 47.

Après le Lot-et-Garonne, c'était au tour de la Communauté européenne d'Alsace d'accueillir les **Assises nationales des Départements de France**. Un rendez-vous qui aura une nouvelle fois souligné les problématiques nationales (déserts médicaux, auto-nomie...) auxquelles sont confrontés les départements.



19 OCT.

27 OCT.

8 NOV.

Clermont-Dessous



Des travaux de renforcement et de renouvellement de la couche de roulement sont en cours sur la D813. Le chantier est entièrement financé par le Département à hauteur de 520 000 €.

Villeneuve-sur-Lot



14 logements collectifs pour le foyer des jeunes travailleurs sont en cours de réalisation rue Lakanal. Le projet, porté par Habitallys, est soutenu par le Département à hauteur de 145 250 €.

Lavardac



Dernières finitions pour la réhabilitation et l'extension du Centre de secours de Lavardac, opérationnel en cette fin d'année. Le Département participe à hauteur d'1/3 à cet investissement, d'un montant total estimé à 420 000 € HT.

Saint-Barthélémy-d'Agenais



Un ancien hôtel se transforme en 6 logements grâce à l'action d'Habitallys, soutenue à hauteur de 27 000 € par le Département.

Lacaussade



La D124 fait peau neuve avec des travaux d'envergure pour reprendre la chaussée et renouveler la couche de roulement. Le Conseil départemental finance ce chantier dans sa totalité, pour un montant de 717 000 €.

Villereal



Des travaux de reprise du giratoire entre la D2 et la D104 ont eu lieu fin septembre, pour un montant de 250 000 €.

Expression des groupes politiques

GRUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

La dernière session a été l'occasion pour la Majorité départementale de valider ses choix budgétaires qui permettent aujourd'hui de garder la capacité financière nécessaire pour continuer à protéger et accompagner les Lot-et-Garonnais au quotidien.

6 millions d'euros ont été engagés pour rénover les gymnases, afin de permettre à nos collégiens de pratiquer les activités sportives dans les meilleures conditions. C'est également un plan d'aide exceptionnel de 2.2 millions en direction des Ehpad, complété par 3.4 millions pour revaloriser le point GIR, qui a été adopté pour accompagner nos aînés.

Pour soutenir les familles modestes, nous avons abondé à hauteur de 320 000€ le Fonds de Solidarité Logement. Cette volonté de soutien aux familles se traduit également par un élargissement des critères du chèque asso, permettant d'en doubler le nombre de bénéficiaires potentiels. De même, en engageant la création d'une Agence technique départementale, nous renforçons notre soutien aux communes et intercommunalités.

Enfin, nous lançons un nouveau dispositif en matière d'attractivité médicale qui vise à accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation en Lot-et-Garonne. Il s'agit à la fois, à travers une équipe dédiée et en lien étroit avec un large réseau de partenaires, d'accompagner leur projet professionnel, personnel et familial.

Cette session est donc un soutien réaffirmé aux Lot-et-Garonnais et aux territoires, rendu possible par une anticipation budgétaire à même de garder intactes nos capacités d'intervention.

Majorité départementale

Hôtel du Département, 47922 Agen cedex 9

05 53 69 42 72 - majorite.departementale@lotetgaronne.fr

GRUPE 100 % LOT-ET-GARONNE

Le harcèlement scolaire est un problème sérieux qui peut avoir des conséquences durables et dévastatrices. Les élus 100% Lot-et-Garonne regrettent qu'il n'y ait toujours aucun véritable volet dédié à ce sujet dans la convention éducative départementale actuelle. Nous avons proposé la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation des collégiens le 9 novembre afin de prévenir et combattre le harcèlement sous toutes ses formes mais cette proposition est restée sans retour. Ensemble, nous nous devons de créer des espaces d'apprentissage où chaque enfant se sent respecté, soutenu et protégé, dans un environnement scolaire sain et sécurisé pour tous. Pierre Chollet, président du groupe 100 % Lot-et-Garonne : 05 53 98 52 00 secgenopp.cg47@gmail.com - www.lavenirensemble.net

GRUPE LA DYNAMIQUE CITOYENNE

La dernière session du Conseil départemental a accouché de nombreuses mesures, quasiment toutes votées à l'unanimité des quatre groupes qui composent notre vénérable assemblée. Des choix forts, politiquement et budgétairement parlant, qui ciblent toutes les couches de la population lot-et-garonnaise mais aussi les communes, véritables poumons de notre territoire. Extension du dispositif collèges, le plan gymnase doté de 6 M€, garantira ainsi la rénovation complète de trois gymnases par an, jusqu'en 2026. Saluons aussi le vrai coup de pouce (2M€) à destination de nos EHPAD, en sus de la revalorisation du point GIR. Un signal fort envoyé à nos séniors.

Clarisse Maillard et Christian Delbrel (LDC) / 06 45 74 46 14

GRUPE LES 47

Les EHPAD sont un sujet important aux vues de la situation financière actuelle au niveau National. Nous agissons et faisons notre possible pour les aider; L'Etat doit prendre ses responsabilités. Chaque dossier doit être travaillé avec le même but le bien-être de nos Lot et Garonnais. Nous devons rester unis, malgré certaines opinions divergentes. Les budgets du Département sont et seront toujours un sujet sensible. Vanessa Dallies et Gilbert Dufourg (LES 47) - groupeles47@gmail.com